|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NATIONS UNIES** | | **EP** |
|  | **Programme des**  **Nations Unies pour l’environnement** | Distr.  GÉNÉRALE  UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/41  8 novembre 2021  FRANÇAIS  ORIGINAL: ENGLISH |

COMITÉ EXÉCUTIF

DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS

D’APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

Quatre-vingt-huitième réunion

Montréal, 15 – 19 novembre 2021 [[1]](#footnote-1)

**PROPOSITION DE PROJET: CAMEROUN**

Le présent document contient les observations et recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet ci-après:

Élimination

|  |  |
| --- | --- |
| * Plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche) | ONUDI |

**FICHE D’ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS**

**Cameroun**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **(I) TITRE DU PROJET** | **AGENCE** | **RÉUNION D’APPROBATION** | **MESURE DE CONTRÔLE** |
| Plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase II) | ONUDI (principale) | 82e | 75% d’ici 2025 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **(II) DERNIÈRES DONNÉES AU TITRE DE L’ARTICLE 7 (Annexe C Groupe l)** | Année: 2020 | 32,53 (tonnes PAO) |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)** | | | | | | | | **Année: 2020** | |
| Produits chimiques | Aérosols | Mousses | Lutte contre l’incendie | Réfrigération | | Solvants | Agent de transformation | Utilisation en laboratoire | Consommation totale du secteur |
|  | | | | Fabrication | Entretien |  | | | |
| HCFC-22 |  |  |  | 0,58 | 31,65 | 0,30 |  |  | 32,53 |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **(IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (Tonnes PAO)** | | | |
| Référence 2009 - 2010: | 88,80 | Point de départ des réductions globales durables: | 77,56 |
| **CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)** | | | |
| Déjà approuvée: | 54,01 | Restante: | 23,55 |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **(V) PLAN D’ACTIVITÉS** | | **2021** | **2022** | **2023** | **Total** |
| ONUDI | Élimination de SAO (tonnes PAO) | 8,26 | 0 | 0 | 8,26 |
| Financement ($US) | 841 823 |  | 0 | 841 823 |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **(VI) DONNÉES DU PROJET** | | | **2018** | **2019** | **2020** | **2021** | **2022** | **2023** | **2024** | **2025** | **Total** |
| Limite de consommation du Protocole de Montréal (tonnes PAO) | | | 79,92 | 79,92 | 57,72 | 57,72 | 57,72 | 57,72 | 57,72 | 28,86 | n/d |
| Consommation maximale autorisée (tonnes PAO) | | | 38,08 | 35,40 | 32,70 | 30,10 | 27,50 | 24,80 | 22,20 | 22,20 | n/d |
| Financement convenu ($US) | ONUDI | Coûts du projet | 517 750 | 0 | 0 | 786 750 | 0 | 0 | 0 | 79 000 | 1 383 500 |
| Coûts d’appui | 36 243 | 0 | 0 | 55 073 | 0 | 0 | 0 | 5 530 | 96 846 |
| Fonds approuvés par ExCom ($US) | | Coûts du projet | 517 750 | 0 | 0 | 0 |  |  |  |  | 517 750 |
| Coûts d’appui | 36 243 | 0 | 0 | 0 |  |  |  |  | 36 243 |
| Total des fonds demandés pour approbation à la présente réunion ($US) | | Coûts du projet |  |  |  | 786 750 |  |  |  |  | 786 750 |
| Coûts d’appui |  |  |  | 55 073 |  |  |  |  | 55 073 |

|  |  |
| --- | --- |
| **Recommandation du Secrétariat:** | Pour approbation globale |

**DESCRIPTION DU PROJET**

1. En sa qualité d’agence d’exécution désignée, l’ONUDI a soumis, au nom du Gouvernement du Cameroun, une demande de financement de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l’élimination des HCFC (PGEH), au montant de 786 750 $US, plus des coûts d’appui d’agence de 55 073 $US.[[2]](#footnote-2) La soumission comprenait un rapport d’avancement sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification sur la consommation de HCFC pour la période 2017-2020, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2021-2025.

Rapport sur la consommation de HCFC

2, Le Gouvernement du Cameroun a indiqué une consommation de 32,53 tonnes PAO de HCFC en 2020, ce qui est inférieur de 63,37 % au niveau de référence aux fins de conformité. La consommation de HCFC pour 2016-2020 est indiquée dans le Tableau 1.

**Tableau 1. Consommation de HCFC au Cameroun (données de l’article 7 pour 2016-2020)**

| **HCFC-22** | **2016** | **2017** | **2018** | **2019** | **2020** | **Référence** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Tonnes métrique (tm) | 862 00 | 692 40 | 692 00 | 643 68 | 591 50 | 1 614,5 |
| Tonnes PAO | 47,41 | 38,08 | 38,06 | 35,40 | 32,53 | 88,8 |

3. La consommation de HCFC-22, le seul HCFC consommé au Cameroun, est en baisse en raison de l’application du système de licences et de quotas, de la formation de techniciens de l’entretien en réfrigération et des activités d’assistance technique au titre du PGEH. En outre, l’introduction d’équipements de réfrigération et de climatisation (R&C) utilisant essentiellement des frigorigènes à base de HFC et de mélanges de HFC, a également contribué à la réduction de la consommation de HCFC-22.

4. Excluant les utilisations pour la réfrigération domestique, le HFC-134a représente 63 % des frigorigènes utilisés pour l’entretien, suivi du HCFC-22 (21 %), des mélanges (R-410A et R-404A) (12,5 %), et d’autres frigorigènes (3,5 %), incluant les HC-290 et HFC-32.

*Rapport de mise en œuvre du programme de pays (PP)*

5. Le Gouvernement du Cameroun a communiqué les données de consommation sectorielle de HCFC au titre du rapport de mise en œuvre PP de 2020; ces données sont conformes aux données soumises au titre de l’article 7 du Protocole de Montréal.

*Rapport de vérification*

6. En raison des restrictions imposées par la pandémie de COVID-19, la vérification a été menée de manière virtuelle par un consultant international, avec le concours d’un consultant national pour la collecte de données. Le rapport de vérification a confirmé que, depuis 2006, le Gouvernement dispose d’un système de licences et de quotas pour les importations et exportations de HCFC, exigeant du Bureau national de l’Ozone (BNO) d’émettre un « visa technique » préalablement à l’importation de SAO. Un système de licences informatisé/numérique pour l’octroi de visas techniques est utilisé, et tout se fait de façon électronique : les communications et le flux des documents entre le BNO, la Direction générale des douanes, le Guichet unique des opérations du commerce extérieur, et l’importateur. Le vérificateur a également indiqué que les registres des quotas attribués sont bien maintenus par le BNO, et les importateurs conservent la liste des vendeurs locaux, qui doit être soumise chaque année au BNO aux fins de suivi. Cependant, le système national des codes douaniers harmonisés ne fait pas la ventilation détaillée des substances, et il est donc difficile d’obtenir rapidement des données des douanes au moyen des codes douaniers actuels. Les codes douaniers du Cameroun ne peuvent pas être étendus à 10 chiffres pour différencier entre les diverses substances puisque tout changement aux codes doit être approuvé par tous les membres de la Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale et envoyé ensuite à l’Organisation mondiale des douanes (OMD) pour information. En conséquence, le Cameroun adoptera les nouveaux codes de l’OMD en 2023.

7. En 2019, les douanes ont intercepté un transfert illicite de 217 cylindres de frigorigènes (à savoir, 99 cylindres de HCFC-22 et les 118 cylindres restants contenant du HFC-134a ou du R404A). Les frigorigènes ont été vendus aux enchères et l’importateur a dû payer une amende équivalant à 5 000 $US; il a été enlevé du registre des importateurs et n’a pas pu obtenir depuis de licence d’importation de frigorigènes. La quantité saisie de HCFC-22 a été déduite du quota accordé pour 2019. La recommandation du vérificateur est de continuer à fournir aux douanes des identificateurs portatifs de SAO.

8. Le rapport de vérification a confirmé par ailleurs qu’un arrêté ministériel sur la gestion des SAO interdit l’importation de HCFC autre que le HCFC-22 à compter du 1er janvier 2020. En outre, l’importation, la vente, l’installation et la production d’appareils et d’équipements utilisant des HCFC sont également interdites à compter du 1er janvier 2020. En appliquant l’arrêté, les inspecteurs de l’environnement, du commerce et des douanes ont procédé à différents niveaux d’activités de surveillance (visites régulières/de routine et impromptues à diverses entreprises) pour vérifier la conformité.

9. La vérification a conclu que la consommation totale de HCFC indiquée au titre de l’article 7 du Protocole de Montréal pour la période 2017-2020 était exacte (comme l’indique le Tableau 1 ci-dessus), et que le Cameroun s’était conformé aux objectifs de consommation admissible de HCFC indiqués dans son Accord avec le Comité exécutif.

Rapport d’avancement sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

*Cadre juridique*

10. L’interdiction d’importations de HCFC autres que le HCFC-22, et l’interdiction de l’importation, de la vente, de l’installation et de la production d’équipements à base de HCFC sont entrées en vigueur au 1er janvier 2020, conformément à la décision 82/59(c)(ii) et (h)(ii). L’Amendement de Kigali a été ratifié au 21 août 2021.

*Secteur de l’entretien en réfrigération et en climatisation (R&C)*

11. Les mesures ci-après ont été réalisées durant la première tranche:

* 1. *Renforcement des capacités des agents de douane et des inspecteurs de l’environnement:* Trente-deux postes ont été créés pour le contrôle de l’environnement; acquisition et livraison de 15 identificateurs portatifs de frigorigènes; un atelier de formation aux contrôles des HCFC et à la prévention du commerce illicite des SAO a été organisé pour 38 participants en septembre 2020;
  2. *Formation de techniciens d’entretien dans le secteur R&C:* Une base de données sur les techniciens est en cours de création, portant sur 1 970 techniciens du secteur officiel, enregistrés à la suite de leur formation aux bonnes pratiques R&C; le code des bonnes pratiques d’entretien a été révisé pour inclure les solutions de rechange aux SAO et les problèmes de sécurité connexes et il servira comme matériel de formation; deux ateliers de formation a été organisés pour les techniciens d’entretien (le premier portant sur la sécurité de l’utilisation de frigorigènes de remplacement à faible PRG en août 2020, et le second sur l’efficacité énergétique dans le secteur de la chaîne du froid en octobre 2020), chaque atelier recevant chacun 75 participants;
  3. *Programme d’incitation des utilisateurs ultimes:* Conformément à la décision 82/(h)(i),[[3]](#footnote-3) une étude de terrain a été menée pour identifier 71 appareils possibles parmi les refroidisseurs, les climatiseurs commerciaux et les réfrigérateurs commerciaux à remplacer; un appel public a été publié pour des installateurs et des utilisateurs et une première série de bénéficiaires parmi les utilisateurs ultimes a été identifiée; un plan d’action a été préparé pour l’élément utilisateurs ultimes.

*Groupe de mise en œuvre et de suivi du projet (PMU)*

12. Le PMU, situé au sein du BNO au ministère de l’Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable, a géré l’exécution de la première tranche de la phase II du PGEH. Le personnel du ministère a apporté un soutien administratif et logistique. Des consultants ont été recrutés selon les besoins pour des tâches spécifiques (dépenses totales: 30 000 $US).

Taux de décaissement des fonds

13. En date de juin 2021, sur les 517 750 $US approuvés jusqu’ici, 157 425 $US (30,4 %) avaient été décaissés. Le solde de 360 325 $US sera décaissé en 2021-2022.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

14. Les activités ci-après seront exécutées entre janvier 2022 et décembre 2025:

(a) *Mise à jour de la législation sur les SAO*: La mise à jour de la base de données sur les techniciens d’entretien et des activités en cours de surveillance et d’identification des ateliers d’entretien non enregistrés; publication d’un arrêté ministériel comme cadre juridique pour l’adoption de normes de sécurité; et organisation de deux ateliers de consultation des parties prenantes sur les règlements mis à jour sur le contrôle des SAO et sur l’évaluation des besoins des femmes participant à la mise en œuvre du PGEH (70 000 $US et 35 000 $US provenant de la première tranche);

* 1. *Renforcement des capacités des agents de douane et des inspecteurs de l’environnement*: Acquisition et livraison de 15 autres identificateurs de frigorigènes, tenue d’un atelier de formation sur le commerce illicite de SAO pour une quarantaine de participants, et organisation de quatre ateliers de formation pour 180 agents de douane et agents d’application sur la mise en œuvre du Protocole de Montréal, la prévention du commerce illicite et l’utilisation d’identificateurs (100 000 $US et 109 575 $US de la première tranche);
  2. *Formation de techniciens d’entretien dans le secteur R&C*: Organisation de sept ateliers de formation pour 335 techniciens d’entretien aux bonnes pratiques en réfrigération (fonds provenant de la première tranche), organisation de 10 ateliers de formation for 475 techniciens d’entretien sur les bonnes pratiques en réfrigération (fonds provenant de la deuxième tranche), en se concentrant particulièrement sur les ateliers non enregistrés et les techniciens non qualifiés ainsi que sur les techniciennes (167 000 $US et 136 000 $US provenant de la première tranche);
  3. *Renforcement du programme R&R*: Renforcement des capacités R&R des frigorigènes HCFC-22; acquisition de 17 séries d’équipements R&R (à répartir entre 10 entreprises d’entretien et sept instituts de formation), et installation d’un système de compte rendu permettant au BNO de disposer d’un registre détaillé d’information sur les substances utilisées, récupérées et réutilisées (34 750 $US et 34 750 $US provenant de la première tranche);
  4. *Programme d’incitation des utilisateurs ultimes:* Inscription d’engagements individuels auprès de 12 utilisateurs ultimes dans les secteurs des pêches, de l’agro-industrie, de la réfrigération commerciale et des refroidisseurs, pour remplacer les équipements en place à base de HCFC par des technologies de rechange à faible PRG (potentiellement R-290, HFO ou HFC-32) conformément aux règles d’acquisition de l’ONUDI et des décisions du Fonds multilatéral. Les équipements proposés pour des applications particulières seront vérifiés par des experts pour assurer qu’ils sont conformes aux normes internationales et les installations seront examinées pour assurer leur conformité aux procédures de sécurité appropriées; les équipements remplacés seront effectivement démontés, et le HCFC-22 sera récupéré et recyclé par les assembleurs participant au processus. Les parties bénéficiaires contribueront entre 30 et 40 % des coûts, partageront les rapports d’avancement, participeront aux ateliers d’information pour montrer les résultats de l’initiative sur le HCFC-22 et permettront des visites sur place pour montrer le processus de remplacement des équipements. Les connaissances acquises sur la formation, le renforcement des capacités et l’assistance technique aideront au succès du programme pour les utilisateurs ultimes et du transfert de l’expérience pratique d’installation des technologies à faible PRG aux techniciens d’entretien; les résultats du programme des utilisateurs ultimes seront communiqués sur une grande échelle par l’intermédiaire des médias de masse et des rapports des pays de la région; soutien de la transformation axée sur le marché fondée sur l’interdiction des importations et de l’installation d’équipements à base de HCFC (360 000 $US et 30 000 $US provenant de la première tranche); et
  5. *Mise en œuvre et suivi du projet*: Recrutement d’un employé (expert technique R&C) pour surveiller et rendre compte des activités dans le cadre du PGEH et préparer les rapports d’avancement annuels; soumission du rapport de vérification avec la demande de la prochaine tranche. (55 000 $US et 15 000 $US provenant de la première tranche).

**OBSERVATIONS ET RECOMMENDATION DU SECRÉTARIAT**

**OBSERVATIONS**

Rapport d’avancement sur le mise en œuvre de la première tranche du PGEH

*Cadre juridique*

15. Le Gouvernement du Cameroun a déjà établi ses quotas d’importation de HCFC pour 2021 conformément à l’objectif indiqué dans son Accord avec le Comité exécutif.

*Secteur de l’entretien en réfrigération*

16. Concernant les dispositions des décisions 72/17 et 73/34 pour l’adaptation des équipements R&C, l’ONUDI a expliqué que le programme des utilisateurs ultimes consiste à remplacer les appareils de réfrigération commerciale et les refroidisseurs par de nouveaux équipements utilisant des frigorigènes à faible PRG et non pas à adapter les équipements en rattrapage; les principaux objectifs du programme sont de démontrer les économies énergétiques et monétaires résultant de l’utilisation des nouveaux équipements avec les frigorigènes de remplacement; de remplacer en sécurité les systèmes à base de HCFC arrivés à leur fin de vie; de former les techniciens d’entretien et les assembleurs à l’installation et à l’entretien des équipements utilisant des frigorigènes à faible PRG, de mener une évaluation des risques d’inflammabilité, et d’adopter des mesures de prévention; et acquérir de l’expérience dans l’application d’une politique d’incitation financière, en notant que le ministère des Finances pourrait reproduire le programme pour remplacer les équipements à base de HCFC dans le secteur des utilisateurs ultimes.

17. Le Secrétariat a examiné avec l’ONUDI des questions liées au plan opérationnel pour le remplacement auprès des 12 utilisateurs ultimes proposés, l’impact direct dans l’élimination des HCFC et le calendrier de la mise en œuvre compte tenu de la demande embryonnaire sur le marché pour l’introduction des technologies à faible PRG et l’absence de techniciens certifiés. À l’issue de cette discussion, l’ONUDI est convenu, en consultation avec le Gouvernement du Cameroun, de remplacer six pièces d’équipement auprès de quatre seulement des utilisateurs ultimes (au lieu des 12 initialement proposés), à savoir une chambre froide (30 KW de capacité de refroidissement) et trois machines à glaçons (40 KW de capacité de refroidissement) dans le secteur des pêches, ainsi que deux refroidisseurs (200 et 350 KW de capacité de refroidissement). Si l’expérience est évaluée comme étant réussie, le Gouvernement pourrait inclure d’autres appareils à remplacer durant la phase III du PGEH. On estime qu’environ 925 pièces d’équipement sont utilisées actuellement dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale dans les pêches et 480 dans les refroidisseurs, avec un taux estimatif global annuel de fuite de 195 tm de HCFC-22.

18. Le Secrétariat a confirmé que le programme des utilisateurs ultimes est intégré à d’autres activités du PGEH. Le programme de formation des techniciens d’entretien R&C qui est en cours contient des aspects de classification de sécurité des frigorigènes, et de la sécurité de manutention dans l’installation et l’entretien d’équipements R&C; des ateliers seront organisés avec des techniciens pour démontrer l’expérience pratique de l’installation, et avec des utilisateurs ultimes pour montrer les avantages de remplacer leurs équipements. Le ministère de l’Environnement mettra sur pied le cadre juridique pour l’adoption de normes de manutention des frigorigènes inflammables. Le HCFC‑22 dans les équipements déclassés sera récupéré, réhabilité et réutilisé dans le programme R&R en cours d’établissement dans le PGEH. Pour ce qui est du potentiel de reproductibilité, il est possible que certains utilisateurs ultimes dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale et des refroidisseurs décident d’introduire des équipements R&C utilisant des frigorigènes à base de R‑290/HFC-32, en fonction des avantages écologiques et économiques offerts par le programme. Le prix du HCFC-22 a été stabilisé à 13,60 $US/kg entre 2019 et 2021, mais l’on s’attend à une hausse en raison de la réduction des quotas d’importation. Le Gouvernement du Cameroun diffusera des informations aux décideurs, aux gérants et au personnel technique auprès des utilisateurs ultimes afin de promouvoir le remplacement d’appareils R&C supplémentaires au coût des entreprises, avec un soutien technique du BNO. L’ONUDI soumettra des rapports détaillés sur les résultats du programme des utilisateurs ultimes une fois le projet achevé, conformément à la décision 84/84(d).

19. Comme pour donner suite aux discussions durant l’examen du projet, le montant requis pour le programmes des utilisateurs ultimes a été réduit de 360 000 $US à 100 000 $US; et le solde de 260 000 $US a été attribué au renforcement du programme R&R, des mesures de contrôle de SAO, et des ateliers d’entretien R&C. Le nombre réel de pièces d’équipement à acquérir sera déterminé après une évaluation des besoins réels du secteur de l’entretien, et inclura entre autres des appareils de réhabilitation, des machines de récupération de frigorigènes, des stations portatives de chargement, des outils lokring, des détecteurs de fuite, des trousses d’outils d’entretien, et des identificateurs portatifs de SAO, incluant des bouteilles de frigorigènes standard pour la calibration et les pièces détachées.

20. Concernant le programme R&R, l’ONUDI a signalé que les quotas d’importation de HCFC sont actuellement pleinement utilisés dans le pays. En raison des quotas d’importation réduits au fur et à mesure des progrès de l’élimination, le prix du HCFC-22 vierge devrait augmenter et le coût du HCFC-22 récupéré et recyclé deviendrait abordable. En outre, les équipements R&R serviront à extraire le frigorigène des équipements R&C mis au rebut ou remplacés. Le BNO surveillera également le fonctionnement du programme R&R, fera une évaluation de terrain des besoins en équipements, et définira une expansion finale du R&R pour la troisième tranche à la lumière des résultats obtenus dans la deuxième tranche. C’est pourquoi le Gouvernement du Cameroun et l’ONUDI sont certains que le programme R&R sera autonome, car il permettra de récupérer un montant qui servira à l’entretien les équipements restants à base de HCFC‑22 jusqu’à la fin de leur vie.

21. Le Secrétariat s’est enquis des progrès du programme de certification des techniciens R&C inclus dans la phase II du PGEH. L’ONUDI a expliqué que le cadre juridique et les dispositions institutionnelles seront établis pour le lancement du programme de certification dans le cadre de la deuxième tranche. Des accords seront signés entre le ministère de l’Environnement, le ministère de l’Éducation secondaire, le ministère de l’Enseignement supérieur, et le ministère des Centres de formation professionnelle, et quatre centres de formation seront sélectionnés. Les programmes d’enseignement pour le programme de certification seront établis sur la base du code révisé des bonnes pratiques d’entretien; et la base de données existante des techniciens enregistrés sera mise à jour pour inclure les techniciens certifiés.

Application de la politique d’égalité des sexes[[4]](#footnote-4)

22. Lorsque la phase II du PGEH du Cameroun avait été approuvée à la 82e réunion, le Fonds multilatéral n’avait pas encore adopté sa politique d’égalité des sexes. À cet égard, aucune considération particulière sur les genres ni d’objectifs liés aux genres n’ont été inclus dans le document de projet. Toutefois, durant l’exécution de la première tranche, les considérations sur les genres ont été prises en compte, avec notamment le suivi du nombre de femmes participant aux sessions de formation. Ces nombres seront utilisés pour évaluer le niveau de référence et l’état actuel de la participation des candidates, tant en qualité de présentatrices que de participantes, dans les activités organisées durant la deuxième tranche.

Durabilité de l’élimination de HCFC

23. Pour assurer la pérennité des activités du PGEH dans le temps, le Gouvernement continue de renforcer les règlements; le code des bonnes pratiques d’entretien récemment révisé et sera introduit dans le programme d’enseignement des quatre écoles de formation R&C; les instituts de formation ont été renforcés. Des identificateurs portatifs de SAO couvriront presque tous les points d’entrée douaniers, la formation ordinaire des douanes inclut des questions liées au Protocole de Montréal, et le matériel de formation des agents de douane est mis à jour.

Conclusion

24. Le système de licences et de quotas d’importation du Cameroun est opérationnel et totalement automatisé; le niveau de consommation de 2020 était inférieur, et le quota établi pour 2021 suit la consommation maximale admissible inscrit dans son Accord avec le Comité exécutif, l’interdiction des importations de HCFC autres que le HCFC‑22 est en vigueur à compter du 1er janvier 2020; l’importation, la vente, l’installation et la production d’appareils et d’équipements utilisant des HCFC ont été interdites à compter du 1er janvier 2020. La capacité des agents de douane et des techniciens d’entretien continuera à être renforcée pour appuyer l’élimination des HCFC dans le pays. Les mesures prévues pour la deuxième tranche, telle que le lancement du programme de certification des techniciens, la poursuite du renforcement de la capacité des agents de douane et des techniciens R&C, le remplacement des équipements R&C de quatre utilisateurs ultimes à titre de projet de démonstration, l’appui aux institutions de formation, et la distribution d’équipements et d’outils renforcera l’application et les performances du secteur de l’entretien afin de réaliser l’élimination des HCFC.

**RECOMMANDATION**

25. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport d’avancement sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l’élimination des HCFC (PGEH) pour le Cameroun, étant entendu que:

(a) Le programme d’incitation pour promouvoir la reconversion de la réfrigération commerciale et des refroidisseurs à des solutions de rechange à faible potentiel de réchauffement de la planète, comprend la formation et le renforcement des capacités connexes pour assurer une mise en œuvre durable; et

## Les utilisateurs ultimes, le Gouvernement ou tout autre source identifiées pourrait apporter un co‑financement afin de participer au projet.

26. Le Secrétariat du Fonds recommande par ailleurs l’approbation globale de la deuxième tranche de la phase II du PGEH du Cameroun, ainsi que le plan d’exécution correspondant de la tranche pour 2021‑2025, au niveau de financement indiqué dans le Tableau ci-après, étant entendu que:

(a) Les informations sur la mise en œuvre du programme des utilisateurs ultimes seraient incluses dans le rapport d’avancement à soumettre avec la demande de financement de la troisième tranche de la phase II du PGEH; et

(b) Si le Cameroun devait procéder à des adaptations ou des corrections en rattrapage pour utiliser des substances inflammables dans des appareils de réfrigération et de climatisation conçus initialement pour des substances non inflammables, le pays devra assumer tous les risques et responsabilités connexes, et agir uniquement dans le respect des normes et des protocoles applicables.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Titre du projet** | **Financement du projet ($US)** | **Coût d’appui ($US)** | **Agence d’exécution** |
| (a) | Plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche) | 786 750 | 55 073 | ONUDI |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. Des réunions en ligne et un processus d’approbation intersessions se tiendront en juin et juillet 2021 à cause du coronavirus (COVID-19) [↑](#footnote-ref-1)
2. D’après la lettre du 20 août 2021 du ministère de l’Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable du Cameroun, adressée à l’ONUDI. [↑](#footnote-ref-2)
3. L’ONUDI a été invitée à examiner avec le Gouvernement du Cameroun le plan de mise en œuvre pour le programme d’incitation des utilisateurs ultimes pour la phase II, notamment le co-financement avec les bénéficiaires identifiés, afin d’envisager des activités fondées sur une évaluation plus détaillée des utilisateurs ultimes, et pour présenter sur demande un plan d’action détaillé pour la deuxième tranche. [↑](#footnote-ref-3)
4. La décision 84/92(d) demande aux agences bilatérales et d’exécution d’appliquer le politique opérationnelle sur l’égalité des sexes durant tout le cycle du projet. [↑](#footnote-ref-4)